

**PROMOTION INTERNE**  
-----  
**LISTE D'APTITUDE au GRADE**  
***D'ATTACHÉ TERRITORIAL***  
*(Catégorie B ⇔ A)*

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUBE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 Décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux et notamment ses articles 5 (alinéa 1 et 2) et 6 (alinéa 1 et 2),

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A établi à l'issue de sa réunion en date du 21 juin 2011,

Considérant que depuis la dernière promotion interne d'attaché (*catégorie B ⇔ A*), réalisée le 9 juin 2010, 7 recrutements sont intervenus,

## DECIDE

Article 1 - A compter du 21 juin 2011,

Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'ATTACHÉ TERRITORIAL au titre de la promotion interne, les agents suivants :

- Mme CHAURÉ Marie-France,
- Mme DUCIEL Claudie
- M. ROBERT Renaud

Article 2 - Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

SAINTE SAVINE, le 22 juin 2011

La Présidente,  
  
Colette. ROTA.

